



Montigny-le-Bretonneux,
Le 29 janvier 2018

Objet : Renouvellement d'Autorisation de Mise sur le Marché et modification des conditions d'utilisation pour notre préparation ABAK-QUASAR-SENIOR™ (AMM N°2090041)

Madame, Monsieur, Cher client,

Suite au renouvellement d'autorisation de mise sur le marché de notre préparation ABAK-QUASAR-SENIOR™, en date du 16 janvier 2018, nous revenons vers vous par le présent courrier afin de vous informer des nouvelles conditions d'emploi de cette solution :

Cultures	Cible	Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Stade limite d'application sur la culture ou délai avant récolte en jours (DAR)	Précautions environnement : largeur de zone non traitée (mètres)
Céréales d'hiver : blé tendre, blé dur, seigle, triticale et épeautre	Désherbage des graminées et dicotylédones	0,25 kg/ha	Une application par an (*)	De deux feuilles à deux nœuds (BBCH 12-32)	2 nœuds (BBCH 32)	Eau : 5 m, Plantes non cibles : 5 m

(*) Pour l'application contre le brome, possibilité de fractionnement en deux applications à la dose de 0,125 kg/ha en respectant un intervalle minimum de 14 jours entre les applications (voir détails dans le paragraphe « Recommandations particulières »)

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

La décision mentionne clairement que les conditions d'emploi modifiées en dates du 16 janvier 2018 restent valides jusqu'au 16 juillet 2018 : « Le produit peut être utilisé sur les usages autorisés, (...) conformément aux conditions d'emploi antérieures à la présente décision, pendant une période de six mois »

Dans le cadre de ces modifications, et conformément à l'article R.253-42 du code rural et de la pêche maritime, nous vous informons que **les étiquettes doivent être mises en conformité au plus tard à la date du 16 juillet 2018**. Chez l'utilisateur la date limite est fixée au 16 juillet 2019.

Références concernées :

- ABAK 10x0.5kg (GMID 308581)
- ABAK 4x3kg (GMID 359170)
- BTS ABAK+STERCO 4*(2.5kg+0.14kg) (GMID 11085958)
- QUASAR 10x0.5kg (GMID 308582)
- QUASAR 4x3kg (GMID 359171)
- BTS QUASAR+STERCO 4*(2.5kg+0.14kg) (GMID 11087084)
- BTS SENIOR+STERCO 4x(3kg+0.12kg) (GMID 11085966)
- BTS SENIOR+PRIMUS WG 4x(1.75kg+0.2kg) (GMID 99016141)
- BTS SENIOR+NIKOS WG 4x(1.75kg+0.2kg) (GMID 99016088)

Au vu de la période d'utilisation de ces produits, **aucune procédure de ré-étiquetage ne sera mise en place avant juin 2018**. Nous reviendrons vers vous courant mai 2018 afin d'examiner ensemble les solutions que nous mettrons en œuvre.

D'ici là, nous vous recommandons de procéder à la vente des produits les plus anciens (gestion des stocks en FIFO) afin de limiter les quantités de marchandise qui seront à ré-étiqueter.

Toute l'Equipe Dow AgroSciences reste à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations. Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de recevoir, Cher Client, nos sincères salutations.

Le Service Clients Dow AgroSciences

ABAK - QUASAR - SENIOR™: Granulés dispersables (WG), contenant 75 g/kg de pyroxsulame* et 75 g/kg de cloquintocet-mexyl**. AMM n° 2090041 – Dow AgroSciences S.A.S.



Classement : **Attention, H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 208 – Contient du pyroxsulame et du cloquintocet_mexyl. Peut produire une réaction allergique. P391 – Recueillir le produit répandu. P501 – Éliminer le contenu / récipient selon la réglementation en vigueur. EUH 401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

PRIMUS WG – NIKOS WG – STERCO™: Granulés dispersables (WG), contenant 250 g/kg de florasulame*. AMM n° 2090072 – Dow AgroSciences S.A.S.



Classement : **Attention, H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 – Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu / récipient selon la réglementation en vigueur. EUH 401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S. 371 rue Ludwig Van Beethoven 06560 Valbonne. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ® ™ : Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée. * Substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.